

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau, Agriculture, Forêt et Espaces Naturels

Mission chasse et faune sauvage

Ref: DDTM-SEAFEN-AP-n°2024-094

Nice, le 2 2 MAI 2024

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION INDIVIDUELLE DE PRATIQUER LE TIR D'ÉTÉ DU CHEVREUIL DANS LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES POUR LA CAMPAGNE CYNÉGÉTIQUE 2024-2025

LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.425-6 à L.425-13, et R.425-1-1 à R.425-13 ;

Vu l'arrêté du 24 février 2021 modifiant l'arrêté du 11 février 2020 relatif à la mise en œuvre du plan de chasse et au marquage du gibier;

Vu l'arrêté préfectoral 2021-187 du 28 septembre 2021 approuvant le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC), et ses modalités réglementaires ;

Vu l'arrêté préfectoral DDTM-SEAFEN-AP-n°2024-091 du 17 mai 2024 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-256 du 26 février 2024 portant délégation de signature à Eric LEFEBVRE, directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes :

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-469 du 11 avril 2024 portant subdélégation de signature aux cadres de la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes :

Considérant les décisions du président de la fédération départementale des chasseurs des Alpes-Maritimes d'attribution d'un plan de chasse individuel au chevreuil pour la campagne cynégétique 2024-2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage qui s'est déroulée le 11 avril 2024 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRÊTE

Article 1er: Les détenteurs du droit de chasse désignés ci-dessous sont autorisés à tirer, uniquement à l'affût et à l'approche, le nombre de chevreuils qui leur a été attribué par le président de la fédération départementale des chasseurs des Alpes-Maritimes (bracelet de type « tir d'été » du brocard), pour la période du 1^{er} juin au 10 septembre 2024 (inclus) dans les conditions fixées au présent arrêté:

CADAM 06286 NICE Cedex 3

Unité de gestion	Commune	Détenteur du droit de chasse ou de chasser
01	ISOLA	Le président de l'association communale de chasse d'Isola
	ROURE	Le président de l'association communale de chasse de Roure
	SAINT-ETIENNE- DE-TINEE	Le président de l'association communale de chasse de Saint- Étienne-de-Tinée
02	LA BOLLENE- VESUBIE	Le président de l'association communale de chasse de La- Bollène-Vésubie
	VALDEBLORE	Le président de l'association communale de chasse de Valdeblore
	FONTAN	Le président de l'association communale de chasse de Fontan
	LA BRIGUE	Davide CREMIEUX
	LA BRIGUE	Le président de l'association communale de chasse de La Brigue
03	LA BRIGUE	Le président de l'association de chasse privée SACCAREL
00	TENDE	Cesare CALDARELLI
	TENDE	Le président de l'association communale de chasse de Tende
	FONTAN	Le président de l'association communale de chasse de Fontan
	CHATEAUNEUF- D'ENTRAUNES	Le président de l'association communale de chasse de Châteauneuf-d'Entraunes
	DALUIS	Le président de l'association communale de chasse de Daluis
	ENTRAUNES	Le président de l'association communale de chasse d'Entraunes
	ENTRAUNES	Le Brusquet
04	GUILLAUMES	Le président de l'association communale de chasse de Guillaumes
	GUILLAUMES	Guy AMMIRATI
	PEONE	Le président de l'association communale de chasse de Péone
	SAINT-MARTIN- D'ENTRAUNES	Le président de l'association communale de chasse de Saint- Martin-d'Entraunes
	SAUZE	Le président de l'association communale de chasse de Sauze
	VILLENEUVE- D'ENTRAUNES	Le président de l'association communale de chasse de Villeneuve-d'Entraunes
	AUVARE	Le président de l'association communale de chasse d'Auvare
	LA CROIX-SUR- ROUDOULE	Le président de l'association communale de chasse de La-Croix- sur-Roudoule
05	PUGET-ROSTANG	Le président de l'association communale de chasse de Puget- Rostang
	PUGET-ROSTANG	L'Office National des Forêts (Lot 36)
	PUGET-THENIERS	Le président de l'association communale de chasse de Puget- Théniers
	RIGAUD	Le président de l'association communale de chasse de Rigaud
	RIGAUD	L'Office National des Forêts (Lot 16)
	SAINT-LEGER	Le président de l'association communale de chasse de Saint- Léger
	BAIROLS	Le président de l'association communale de chasse de Bairols
06	LIEUCHE	Le président de l'association communale de chasse de Lieuche
	MASSOINS	L'Office National des Forêts (Lot 34)

06	MASSOINS	Le président de l'association communale de chasse de Massoins
	PIERLAS	Le président de l'association communale de chasse de Pierlas
	THIERY	Le président de l'association communale de chasse de Thiery
	TOURNEFORT	Le président de l'association communale de chasse de Tournefort
	VILLARS-SUR-VAR	Le président de l'association communale de chasse de Villars-sur- Var
	CLANS	L'Office National des Forêts (Lot 20)
	CLANS	Le président de l'association communale de chasse de Clans
	LANTOSQUE	Le président de l'association communale de chasse de Lantosque
07	MARIE	Le président de l'association communale de chasse de Marie
	ROQUEBILLIERE	Le président de l'association communale de chasse de Roquebillière
	LA TOUR	Le président de l'association communale de chasse de La Tour- sur-Tinée
	UTELLE	Le président de l'association communale de chasse d'Utelle
	VENANSON	Le président de l'association communale de chasse de Venanson
80	LUCERAM	L'Office National des Forêts (Lot 33)
	MOULINET	Le président de l'association communale de chasse de Moulinet
	ASCROS	Le président de l'association communale de chasse d'Ascros
	ASCROS	L'Office National des Forêts (Lot 64)
	BONSON	Le président de l'association communale de chasse de Bonson
	CUEBRIS	Le président de l'association communale de chasse de Cuebris
	CUEBRIS	L'Office National des Forêts (Lot 48)
	CUEBRIS	L'Office National des Forêts (Lot 05)
	MALAUSSENE	L'Office National des Forêts (Lot 38)
	MALAUSSENE	Le président de l'association communale de chasse de Malaussène
	LA PENNE	Le président de l'association communale de chasse de La Penne
	LA PENNE	Le président de l'association de chasse privée
	LA PENNE	Vincent MENARDO
09	PIERREFEU	Le président de l'association communale de chasse de Pierrefeu
09	PIERREFEU	L'Office National des Forêts (Lot 04)
	PIERREFEU	L'Office National des Forêts (Lot 71)
	REVEST-LES- ROCHES	Le président de l'association communale de chasse de Revest- les-Roches
	ROQUESTERON	Le président de l'association communale de chasse de Roquesteron
	SAINT-ANTONIN	Le président de l'association communale de chasse de Saint- Antonin
	TOUDON	Le président de l'association communale de chasse de Toudon
	TOUDON	L'Office National des Forêts (Lot 41)
	TOUET-SUR-VAR	L'Office National des Forêts (Lot 67)
	TOURETTE-DU- CHATEAU	Le président de l'association communale de chasse de Tourette- du-Château

09	TOURETTE-DU- CHATEAU	L'Office National des Forêts (Lot 42)
	VILLARS-SUR-VAR	Le président de l'association communale de chasse de Villars-sur Var
	BENDEJUN	Le président de l'association communale de chasse de Bendejun
	COARAZE	Le président de l'association de chasse privée de Coaraze
	COARAZE	Le président de l'association communale de chasse de Coaraze
10	DURANUS	Le président de l'association communale de chasse de Duranus
	LEVENS	Le président de l'association communale de chasse de Levens
	LA ROQUETTE- SUR-VAR	Le président de l'association communale de chasse de La- Roquette-sur-Var
	SAINT-BLAISE	Le président de l'association communale de chasse de Saint- Blaise
	SAINT-MARTIN- DU-VAR	Le président de l'association communale de chasse de Saint- Martin-du-Var
	AIGLUN	Le président de l'association de chasse privée d'Aiglun
	AIGLUN	Le président de l'association communale de chasse de Sigale
	AIGLUN	Le président de l'association communale de chasse de Sigale
	AMIRAT	Le président de l'association communale de chasse d'Amirat
	ANDON	Yves BIBIANO
	ANDON	Yves BIBIANO
	ANDON	Yves COURMES
	ANDON	Le président de l'association communale de chasse d'Andon
	ANDON	Patrice LONGOUR
	BRIANCONNET	L'Office National des Forêts (Lot 26)
11	BRIANCONNET	Le président de l'association communale de chasse de Briançonnet
	CAILLE	Le président de l'association communale de chasse de Caille
	COLLONGUES	Le président de l'association communale de chasse de Collongues
	LE MAS	L'Office National des Forêts (Lot 03)
	LE MAS	L'Office National des Forêts (Lot 24)
	LES MUJOULS	L'Office National des Forêts (Lot 28)
	SAINT-AUBAN	L'Office National des Forêts (Lot 29)
	SAINT-AUBAN	Le président de l'association communale de chasse de Saint- Auban
	SALLAGRIFFON	Le président de l'association communale de chasse de Sallagriffon
	SERANON	Le président de l'association communale de chasse de Séranon
	VALDEROURE	Le président de l'association communale de chasse de Valderoure
	SAINT-AUBAN	Le président de l'association communale de chasse La Sainte- Aubanaise
12	BEZAUDUN-LES- ALPES	Le président de l'association communale de chasse de Bézaudun-les-Alpes

	T	
	BEZAUDUN-LES- ALPES	Le président de l'association communale de chasse LAFFOURCADE
	BOUYON	Jean CASSAR
	BOUYON	Le président de l'association communale de chasse de Bouyon
	CAUSSOLS	Le président de l'association communale de chasse de Caussols
	CIPIERES	Le président de l'association communale de chasse de Cipières
	CONSEGUDES	Le président de l'association communale de chasse de Conségudes
	COURMES	Le président de l'association communale de chasse de Courmes
	COURSEGOULES	Le président de l'association communale de chasse de Coursegoules
12	COURSEGOULES	Patrick ISNARD
	LES FERRES	Le président de l'association communale de chasse de Les Ferres
	GREOLIERES	Le président de l'association communale de chasse de Gréolières
	LA ROQUE-EN- PROVENCE	Le président de l'association communale de chasse de Sigale
	LA ROQUE-EN- PROVENCE	Le président de l'association de chasse communale de Roquestéron Grasse
	LA ROQUE-EN- PROVENCE	Le président de l'association communale de chasse de La-Roque- en-Provence
	LA ROQUE-EN- PROVENCE	L'Office National des Forêts (Lot 11)
	LA ROQUE-EN- PROVENCE	L'Office National des Forêts (Lot 12)
	LA ROQUE-EN- PROVENCE	L'Office National des Forêts (Lot 14)
	SIGALE	Le président de l'association communale de chasse de Sigale
	ASPREMONT	Le président de l'association communale de chasse d'Aspremont
	CANTARON	Le président de l'association communale de chasse de Cantaron
	CASTAGNIERS	Le président de l'association communale de chasse de Castagniers
13	CHATEAUNEUF- VILLEVIEILLE	Le président de l'association communale de chasse de Châteauneuf-Villevieille
	CHATEAUNEUF- VILLEVIEILLE	Le président de l'association communale de chasse de Châteauneuf-Villevieille
	CONTES	Le président de l'association communale de chasse de Contes
	FALICON	Le président de l'association communale de chasse de Falicon
	TOURRETTE- LEVENS	Le président de l'association communale de chasse de Tourrette- Levens
	BLAUSASC	L'Office National des Forêts (Lot 47)
	BLAUSASC	Le président de l'association communale de chasse de Blausasc
	CASTELLAR	Le président de l'association communale de chasse de Castellar
14	DRAP	Le président de l'association communale de chasse de Drap
	GORBIO	Le président de l'association communale de chasse de Gorbio
	PEILLE	Le président de l'association communale de chasse de Peille
	PEILLON	Le président de l'association communale de chasse de Peillon

14	LA TRINITE	Le président de l'association communale de chasse de La Trinité
	LA TURBIE	Le président de l'association communale de chasse de La Turbie
	PEILLE	SAS Le Prince Albert de Monaco
	SAINTE-AGNES	Le président de l'association communale de chasse de Sainte- Agnès
	LE BROC	Le président de l'association communale de chasse de Le Broc
15	LE BROC	Gérard SANTOLARIA
	CARROS	Le président de l'association communale de chasse de Carros
	GATTIERES	Le président de l'association communale de chasse de Gattières
	LA GAUDE	Le président de l'association communale de chasse de La Gaude
	SAINT-JEANNET	Le président de l'association communale de chasse de Saint- Jeannet
	TOURRETTES-SUR- LOUP	Le président de l'association communale de chasse de Tourrettes-sur-Loup
	LE BAR-SUR-LOUP	Antoine MERLE
	LE BAR-SUR-LOUP	Le président de l'association communale de chasse de Le-Bar- sur-Loup
16	ESCRAGNOLLES	Le président de l'association communale de chasse d'Escragnolles
10	GRASSE	Le président de l'association communale de chasse de Grasse
	GRASSE	Le président de l'association communale de chasse de Grasse
	SAINT-CEZAIRE- SUR-SIAGNE	Le président de l'association communale de chasse de Saint- Cézaire-sur-Siagne
	SAINT-VALLIER-DE- THIEY	Le président de l'association communale de chasse de Saint- Vallier-de-Thiey
	SAINT-VALLIER-DE- THIEY	Yves COURMES
	BIOT	Le président de l'association communale de chasse de Biot
17	LA COLLE-SUR- LOUP	Le président de l'association communale de chasse de La-Colle- sur-Loup
	ROQUEFORT-LES- PINS	Le président de l'association de chasse privée Saint-Estève
	LE ROURET	Le président de l'association communale de chasse de Le Roure
	VALBONNE	Le président de l'association communale de chasse de Valbonn
	VILLENEUVE- LOUBET	Le président de l'association communale de chasse de Villeneuve-loubet
18	MANDELIEU-LA- NAPOULE	Le président de l'association de chasse privée Le Capitou
	MANDELIEU-LA- NAPOULE	Le président de l'association de chasse privée

Article 2: Conformément à l'arrêté du 24 février 2021, tout animal prélevé en exécution du présent arrêté préfectoral devra être muni, sur les lieux mêmes de sa capture, avant tout transport et partage, du dispositif de marquage réglementaire.

Article 3: Conformément au schéma départemental de gestion cynégétique, les bracelets non réalisés seront conservés et devront être apposés, après l'ouverture générale uniquement, sur des chevreuils mâles. Seul le chasseur en possession du bracelet

chevreuil délivré par le détenteur du droit de chasse relevant de la présente autorisation préfectorale individuelle de tir d'affût et d'approche, est autorisé à chasser.

Article 4 : Un bilan des tirs d'été sera retourné par le détenteur du droit de chasse à la direction départementale des territoires sous couvert de la fédération départementale des chasseurs pour le 30 septembre 2024.

Article 5: Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la direction départementale des territoires et de la mer ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la transition écologique dans un délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des Alpes-Maritimes. Un recours contentieux peut être formé auprès du tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des Alpes-Maritimes. Les particuliers ont la possibilité de déposer leur recours devant le tribunal administratif par la voie électronique via l'application internet « télérecours citoyens » (https://www.telerecours.fr).

Article 6: Le directeur départemental des territoires et de la mer, le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité, les agents en charge de la police de la chasse, le président de la fédération départementale des chasseurs sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,

Chef de service Eau, Agriculture, Forêt et Espaces Naturels Pierre BOUTOT